



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOZÈRE

COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE

Tout dossier déposé par un usager en vue d'obtenir le duplicata de son permis de conduire doit comporter les pièces suivantes :

- **L'imprimé CERFA « dit réf.06 » - n°14948*01 – imprimé en couleur - disponible sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R32666.xhtml>**
 - le formulaire doit être renseigné à **l'encre noire, en lettres majuscules sans accent**
 - 1 seul caractère par case – pas de rature ni de correcteur chimique
 - **l'usager doit signer à l'encre noire, sans déborder du cadre**
 - une photo aux normes ISO/IEC 19794-5/2005 (format 35mmX45mm), collée au scotch double face sur le formulaire, sans dépasser du cadre bleu
 - **un soin particulier devra aussi être porté sur le libellé de l'adresse postale ainsi que sur l'adresse e-mail du demandeur.**

- **Copie d'un justificatif de domicile**

- **copie d'une pièce d'identité**

- l'imprimé CERFA n°14882*01 – demande de duplicata disponible sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/R2135.xhtml>
 - doit être complété lisiblement, sans rature, à l'encre noire, la signature bien appuyée ne doit pas dépasser du cadre. La photo doit être collée au scotch double face.

- **l'original du permis de conduire** (prendre acte que durant la procédure de délivrance, vous serez démuné du droit à conduire. Il est précisé en ce cas que le nouveau titre sera directement adressé à votre domicile par l'imprimerie national)

- **OU une copie bien lisible du permis de conduire** - en ce cas, vous êtes informé que vous devrez vous présenter aux guichets de la préfecture de Mende ou aux guichets de la sous-préfecture de Florac pour y retirer votre nouveau titre.



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*
immatriculations de véhicules et permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour, naturalisation) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

- si la demande fait suite à un vol, la déclaration de vol complétée par les services de police ou de gendarmerie accompagnée d'un timbre fiscal d'une valeur faciale de 25 € ou un chèque à l'ordre du régisseur de recette d'un montant de 25 €
- si la demande fait suite à une perte, renseigner le « récépissé de perte du permis de conduire ». Ce récépissé se trouve en mairie, en sous-préfecture ou en préfecture. Il doit être renseigné lors du dépôt de la demande. Dès réception du dossier, le service des permis de conduire complétera le récépissé et un exemplaire sera adressé à l'intéressé lui permettant de conduire pendant 2 mois. Y joindre un timbre fiscal d'une valeur faciale de 25 € ou un chèque à l'ordre du régisseur de recette d'un montant de 25 €.
- Si la demande fait suite à un changement d'état civil, fournir les pièces justificatives
- joindre à toute demande, le papillon ci-dessous correctement complété
- Pour suivre la fabrication ou l'acheminement du nouveau titre, un numéro de téléphone est à votre disposition : **0 810 901 041**

Papillon à joindre obligatoirement au dossier de demande de duplicata du permis de conduire

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

souhaite que mon nouveau titre de permis de conduire soit mis à ma disposition :

- aux guichets de la préfecture de MENDE
- aux guichets de la sous-préfecture de FLORAC
- à mon domicile par envoi postal

Pour la mise à disposition aux guichets, je serai informé(e) de l'arrivée de mon titre par le service concerné. Pour cela, je précise :

Mon numéro de téléphone :

et (si possible)


Mon adresse mail :

je prends note que ce choix est irréversible et que j'ai un délai de 30 jours après information, pour retirer le permis au guichet de mon choix.

SIGNATURE



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende
immatriculations de véhicules et permis de conduire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45
étrangers (séjour, naturalisation) : uniquement sur rendez-vous (tél.: 04.66.49;67.34), mardi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23